

[Fañch MORVANNOU, trad., Hervé QUÉINNEC, éd.], *Le bienheureux Julien Maunoir, missionnaire en Bretagne. Journal latin des missions (1631-1650)*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 2020, 386 p.

Quelques mois seulement après son décès survenu le 6 mai 2019, le dernier chantier d'écriture de Fañch Morvannou débouche sur un livre édité par la Société archéologique du Finistère et préfacé par le P. Hervé Quéinnec, chancelier du diocèse de Quimper. Certes, ce qu'il est convenu d'appeler le « Journal » latin des missions du P. Maunoir n'a plus, depuis 1997, la saveur du fruit défendu. Jalousement conservé aux Archives générales des jésuites à Rome, le manuscrit fut en effet longtemps interdit d'accès à tout historien extérieur à la Compagnie, à commencer par Tanguy Daniel qui s'en vit refuser la communication dans les années 1960. Les raisons d'un tel verrouillage pouvaient tenir au caractère confidentiel du document, eu égard à la procédure de canonisation du missionnaire (proclamé bienheureux en 1951, il n'a pu à ce jour dépasser ce stade). En fait, elles étaient surtout liées à un contenu que l'on savait délicat, touchant à la crédulité excessive de Maunoir à l'égard des phénomènes surnaturels – miraculeux ou démoniaques –, crédulité qui posa problème dès le ^{xvii}^e siècle et a manifestement desservi sa cause à Rome. Dans les années qui suivirent Vatican II, il se trouva des jésuites plus accommodants ou moins sensibles aux enjeux d'un tel document. En 1977, un auteur français familier des sphères vaticanes, Éric Lebec, put ainsi en obtenir la photocopie mais ce n'est que vingt ans plus tard qu'il en confia la traduction à deux chartistes, Anne-Sophie et Jérôme Cras : une traduction française parut donc aux éditions de Paris en 1997, sous la responsabilité éditoriale d'Éric Lebec²⁴. L'ouvrage ne fut pas ignoré des spécialistes des missions intérieures du ^{xvii}^e siècle mais il faut reconnaître que la recherche bretonne ne s'en fit guère l'écho : pas seulement parce que l'initiative était extérieure à ses cercles habituels (ce qui ne saurait être une raison légitime...) mais surtout parce que le caractère quelque peu déroutant de l'introduction et de certaines notes incitait à une prudente réserve, tout comme l'impossibilité de juger de la qualité de la traduction, faute de disposer du texte latin.

Une certaine insatisfaction demeurait donc lorsque, plus d'une décennie plus tard, Fañch Morvannou écrivit sa monumentale somme consacrée à *Julien Maunoir missionnaire en Bretagne*, dont les deux volumes parurent en 2010 et 2012²⁵. Le biographe jugea rapidement nécessaire de repartir du texte latin, accessible dans un premier temps par la copie détenue depuis 1895 par les Archives diocésaines de Quimper mais bientôt aussi par l'original romain dont le P. Hervé Quéinnec avait obtenu la numérisation. Agrégé de grammaire recruté comme maître-assistant de latin

24. LEBEC, ÉRIC (éd.), *Miracles et sabbats. Journal du P. Maunoir. Missions en Bretagne 1631-1650*, Paris, Les Éditions de Paris, 1997, 174 p.

25. MORVANNOU, Fañch, *Julien Maunoir missionnaire en Bretagne*, 2 vol., t. I, 2010, 372 p. ; t. II, 2012, 512 p.

à l'Université de Bretagne occidentale (Ubo) avant de se consacrer à l'enseignement du breton avec le rayonnement que l'on sait, Fañch Morvannou était mieux qualifié que quiconque pour mener à bien une véritable édition bilingue : maîtrise consommée du latin comme des arcanes de la traduction, intime connaissance de la matière bretonne, aisance dans le maniement des références scripturaires comme des notions théologiques ou liturgiques. Une telle conjonction de compétences ne se retrouvera pas de sitôt et l'on ne saurait trop se réjouir que le travail ait pu être mené à son terme : pour son auteur d'abord, qui n'eut pas la satisfaction d'en voir l'aboutissement éditorial, mais aussi pour ses lecteurs et peut-être pour la figure de Julien Maunoir elle-même.

Reconnaissons pourtant, sans ambages, que l'apport proprement factuel du document est très mince car tous les biographes jésuites du P. Maunoir y ont abondamment puisé depuis le P. Boschet (*Le parfait missionnaire*, 1697) jusqu'au P. Séjourné (*Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir*, 2 vol., 1895). L'accès à l'original confirme aujourd'hui l'ampleur, et la fidélité textuelle, des emprunts, exception faite de quelques décalages ponctuels : un détail supplémentaire ici, une abréviation là, une élosion ou un gauchissement ailleurs... Ces différences éclairent la subjectivité des auteurs et des contextes d'écriture : Fañch Morvannou relève ainsi que Boschet a écarté certaines « diableries » – en particulier la première, celle du vacher de la mission de Dirinon en 1644 – car il les jugeait bien trop nombreuses, au point de solliciter, sur ce point, la compréhension du lecteur. Mais à cette réserve près, rien qui remette en cause notre connaissance du détail de la vie ou de l'action du P. Maunoir : l'apport éventuel d'une seconde traduction du « Journal » est évidemment à chercher ailleurs.

Le premier mérite de l'ouvrage est bien sûr de livrer l'intégralité de la source latine, ce qui nous permet d'en mieux mesurer la nature, que les travaux antérieurs laissaient quelque peu incertaine. « L'original » romain – un manuscrit de quelque 150 folios dont un cliché figure en p. 54 – est en réalité déjà une copie où se devinent plusieurs mains. La paternité de Maunoir ne souffre pas de contestation, tout comme sa datation des années 1671-1672 (clairement mentionnées p. 167, 175, 313 ; et implicitement p. 229). Dans sa construction, le texte est le produit d'une remise en forme des comptes rendus annuels d'activité que le missionnaire était tenu d'adresser à ses supérieurs. Celui-ci mena à bien cette réécriture pour les seules années 1631-1650, en y incorporant fréquemment des éléments postérieurs : d'où la mention de missionnaires venus assister Maunoir après 1650 ou encore de l'approbation que reçut sa méthode de confession de la part d'une commission de docteurs parisiens (en 1658). On mesure par là le caractère fallacieux de l'appellation consacrée de « Journal latin des missions » qui figure ici encore sur la page de couverture de l'ouvrage. Au reste, le terme de « journal » ne figure nullement dans le titre donné au récit par Maunoir, que Fañch Morvannou traduit ainsi : « Les missions du V. P. Julien Maunoir qu'il a lui-même relatées par écrit sur l'ordre de ses supérieurs ». Il s'agit en réalité

d'une « relation », que le missionnaire avait l'intention de poursuivre pour la totalité de sa carrière, comme il le laisse entrevoir dans sa conclusion²⁶. La suractivité qui fut la sienne dans les années qui suivirent, la multiplicité des manuscrits qu'il avait parallèlement en chantier ne lui en laissèrent pas le loisir avant son trépas en 1683. De ce point de vue, il me semble loisible de considérer que la suite du « Journal » n'a pas été perdue, comme on le dit habituellement, mais qu'elle n'a en fait jamais existé sous la même forme (ce qui ne veut pas dire que Rome n'en a pas conservé les rapports annuels mais il ne s'agit alors que de matériaux bruts, bien moins riches que la réécriture argumentée du « Journal »). Surgit alors la question de savoir pourquoi le jésuite a pu juger utile, en 1671-1672, d'adresser à Rome une livraison inachevée : probablement eut-il le souci de justifier son action auprès des supérieurs, sans doute moins à Rome (le Supérieur général du moment, le P. Oliva, lui est *a priori* bienveillant) qu'à Paris. À cette date, les méthodes du missionnaire continuent en effet de susciter des réserves au sein de la Province de France, au point que Maunoir put craindre une mutation à Pontoise (Séjourné, t. II, p. 162). La dimension auto-justificatrice du texte y trouverait sa meilleure explication.

Le second mérite de l'ouvrage de Fañch Morvannou est d'offrir au lecteur une véritable édition bilingue, mettant en vis-à-vis la version latine (pages de gauche) et sa traduction française (pages de droite). Non que la précédente, œuvre des époux Cras, fût sans mérites : réellement élégante, peut-être plus littéraire que littérale, elle pâtit surtout de certaines confusions dans les noms de lieux ou d'institutions, imputables à une moindre familiarité avec le terrain. En regard, la traduction de Fañch Morvannou s'attache à suivre plus scrupuleusement l'original latin et sait trouver, dans les cas difficiles, des formulations mieux ajustées. La chapelle de *Ti Mamm Doue*, située près de Rennes dans l'édition de 1997 (Cras, p. 20) est ainsi heureusement rapatriée près de Quimper (Morvannou, p. 61), le « *dux insulae* » de l'île de Sein est bien le « capitaine de l'île » (p. 135) et c'est bien « l'arrachage des tiges de lin » (*linum*, Morvannou, p. 183) et non de « chanvre » (Cras, p. 70) qui offre aux jeunes de Plougastel l'occasion de danses peu goûtées par le missionnaire. Quelques exemples issus des premières années du récit donneront une idée du bénéfice d'une nouvelle traduction : le mystérieux « séminaire des tertiaires » (Cras, p. 31) est désormais correctement explicité comme la « maison de probation du 3^e an », une des spécificités de la formation jésuite (Morvannou, p. 85) ; les jésuites quimpérois ignorant le breton envisagent plus probablement de partir « pour les missions étrangères » (Morvannou, p. 95) que de « partir à l'étranger » (Cras, p. 34). Quelques corrections touchent davantage au sens du texte. En 1641, la réticence de l'évêque de Quimper à octroyer une indulgence aux fidèles des missions bretonnes ne peut tenir au fait que celle-ci serait « en faveur des danses » (Cras, p. 35), ce que

26. Une incise le laisse deviner p. 335 : « J'en parlerai plus longuement sur l'année 1657 ».

la « choréophobie » bien connue de Maunoir n'incite guère à imaginer. Ce qui pose problème est que l'indulgence soit émise « *in bacchanalium dies* », soit « en plein Carnaval », au risque de faire tort à la ferveur pascalle (Morvannou, p. 97). La prière devant la nouvelle Lune, pratiquée à Callac, relève bien de l'« idolâtrie » (*idolatriam*, Morvannou p. 263) et non de la simple « superstition » (Cras, p. 103). À l'inverse, il pourrait être reproché à Fañch Morvannou d'ajouter parfois à la traduction française une précision qui ne se trouve pas dans l'original²⁷ : sans doute eût-il été opportun de faire figurer l'adjonction entre crochets mais l'édition parallèle du texte latin n'en laisse rien ignorer au lecteur.

Assurément, un tel texte aurait pu nourrir une très copieuse annotation, dans des registres allant de la précision érudite²⁸ à la mise en perspective historiographique large et actualisée. Tel n'est pas le cas : quoiqu'enrichi ponctuellement par l'éditeur de quelques notes explicatives, l'appareil critique demeure léger et les références bibliographiques vont rarement au-delà des *Missions bretonnes* de l'abbé Louis Kerbiriou (1923). On pourrait, dans un premier mouvement, le regretter. Ce serait faire bon marché du respect dû à l'authenticité du manuscrit de Fañch Morvannou, lequel avait de bonnes raisons de ne pas faire de l'annotation une priorité après avoir, lui-même, consacré 850 pages à la biographie de son héros ; ce travail d'érudition et d'analyse, d'autres ne manqueront pas de le faire désormais, qui eussent été bien incapables de traduire le latin. Pour ma part, je regrette d'autant moins les notes que la lecture de Maunoir sans filtre – autre que l'écran transparent d'un traducteur scrupuleux – s'avère une expérience réellement neuve et gratifiante. Car ce n'est pas la même chose d'entendre Maunoir à la première personne du singulier évoquer sa filiation avec Michel Le Nobletz ou Vincent Ferrier, célébrer saint Corentin ou se réclamer des « Deux étendards » d'Ignace de Loyola, que de lire la même chose sous la plume de Boschet, de Séjourné... ou de Fañch Morvannou. La force du « je » met au jour la logique de construction du discours : elle laisse deviner des intentions et donne en particulier un relief saisissant à deux passages. Le premier est celui des processions théâtralisées de fin de mission, où les fidèles sont invités à jouer le rôle des saints et des saintes : le récit des missions de 1645 se trouve alors emporté par la description d'un véritable calvaire vivant. Se devine en creux le désir du missionnaire d'obtenir l'aval de ses supérieurs afin de faire taire les critiques dont il est l'objet, portant tant sur la présence des femmes dans les processions que sur l'usage de chanter des cantiques en breton jusque devant le Saint-Sacrement. Maunoir déploie ici un argumentaire très varié, à base d'extraits scripturaires, de sentences judiciaires, de justifications théologiques, d'expériences pastorales rapportées des Indes... pour ne rien dire des approbations célestes (les anges et la

27. En particulier de lieu : ainsi « à Douarnenez » p. 91.

28. Le « prieur de Brest » non élucidé, p. 113, est ainsi le vicaire perpétuel des Sept-Saints, prieuré-cure dépendant de l'abbaye Saint-Mathieu de Fine-Terre.

Vierge ne chantent-ils pas les cantiques bretons composés par le missionnaire ?). Par sa force, le plaidoyer du P. Maunoir en rappelle un autre, un quart de siècle plus tôt : la lettre de Michel Le Nobletz argumentant en faveur du recours aux femmes de Douarnenez dans l'explication de ses cartes peintes.

L'autre cheval de bataille du P. Maunoir est sa méthode de confession destinée à démasquer l'œuvre du démon au travers d'hommes et de femmes ordinaires ayant passé un pacte avec lui lors d'assemblées nocturnes. Sans surprise, le « Journal » témoigne à l'envi que Maunoir voit le Diable partout mais il suggère clairement une chronologie : la malfaisance du Démon ne cesse de croître à la mesure du succès des missions, à partir du début des années 1640. Parallèlement, le missionnaire met progressivement au point sa propre méthode d'interrogation des pénitents, destinée à leur faire avouer leur participation au sabbat, particulièrement dans les paroisses du Centre-Bretagne où il revient régulièrement. L'interrogatoire du confesseur, ici retranscrit de manière très vivante, peut évoquer le dialogue du juge ou de l'inquisiteur à l'égard du sorcier pris au piège de la conviction de son interlocuteur. Comme le juge, le missionnaire doit être précisément informé de la science des démons, rester prudent face à la diversité des situations mais surtout agir avec ruse pour « forcer le passage qui mène à ce labyrinthe d'iniquité ». Pourtant, Maunoir n'est pas un juge : sa conviction la plus forte, renforcée par l'expérience des années, est que la grâce divine ne manque jamais pour peu que les « moyens humains » y aident, c'est-à-dire un confesseur habile, apte à faire jaillir un aveu dans les consciences les plus verrouillées. Habile... trop habile, disent sans doute bien des confrères. C'est pourquoi Maunoir multiplie les preuves du bien-fondé de sa pratique : il la justifie surtout par sa propre expérience des « diableries » qui emplissent sa chronique des années 1644-1650, et que confirment, pour les années ultérieures, les 300 prêtres séculiers employés dans les missions et formés à son école.

Chasseur de sorciers et sorcières, Maunoir le fut donc plus qu'aucun autre missionnaire français de son temps, comme l'a relevé Bernard Dompnier²⁹ : la sincérité du « Journal » en atteste. Mais elle donne aussi à entendre tout ce qui ne peut faire de Maunoir un allumeur de bûchers : ses sorciers et sorcières ne sont justiciables que du confessionnal bienveillant d'un jésuite, très exceptionnellement d'un exorcisme privé ; jamais d'un exorcisme public comme dans les grandes possessions du premier xvii^e siècle ; jamais non plus d'une procédure judiciaire devant les tribunaux civils. Si Maunoir dit avoir utilisé l'ouvrage fondateur de la démonologie moderne qu'est le *Malleus maleficarum* (*Marteau des sorcières* dont un exemplaire lui fut remis par Le Nobletz en 1641), il assure ne l'avoir lu que dix ans plus tard et semble d'ailleurs se tromper dans les noms des auteurs (« *Henricus et Jacobus Sprengerus* », p. 336).

29. DOMPNIER, Bernard, « Le diable des missionnaires des 17^e et 18^e siècles », dans *Les missions intérieures en France et en Italie du 16^e au 20^e siècle*, Chambéry, Institut des études Savoyennes, 2001, p. 233-246.

Peut-on alors conclure, avec Fañch Morvannou, que « Maunoir n’a retenu dans le *Malleus* que ce que ce livre terrible pouvait contenir de miséricorde » ? Il est vrai qu’à l’heure du pape François, ce jésuite qui fait de la miséricorde un leitmotiv mais use aussi volontiers de la référence à Satan, le « Journal » peut éveiller des rapprochements inattendus, toutes choses égales par ailleurs. Je me contenterai, revenant au xvii^e siècle, d’esquisser un parallèle avec le jésuite Jean Forcaud, auteur d’une relation de mission dans les Pyrénées, contemporaine (1635-1649) et assez comparable dans sa dimension narrative et auto-justificatrice³⁰. La présence du démon habite également cet homme de Dieu mais d’une manière plus symbolique, loin de l’interventionnisme quotidien qui déborde chez Maunoir. Ses missions n’en sont pas moins suivies par une flambée de procès menés par de zélés juges civils (1643-1644). On mesure ici un décalage qui tient avant tout à des contextes régionaux différents : pour différentes raisons (en particulier culturelles), les juridictions bretonnes n’ont jamais eu à connaître de beaucoup de cas de sorcellerie ; à partir de Maunoir, la solution strictement religieuse proposée par les missionnaires n’a pu que contribuer à tenir le problème à distance des tribunaux civils, à une date de surcroît tardive pour que s’allument les bûchers.

On mesure, à ces quelques remarques, les perspectives que peut ouvrir le « Journal » des missions du P. Maunoir. Grâce à l’ultime travail de Fañch Morvannou, les chercheurs de Bretagne et d’ailleurs disposent enfin d’une édition de référence qu’ils pourront pleinement s’approprier.

Georges PROVOST

Christel Annemiecke TOMEIN, *The Use of Fatherland, “Patria” and Patriot in the Cases of Jülich, Hesse-Cassel and Brittany (1642-1655). Political arguments in an age of confrontation*, Rotterdam, Erasmus University Rotterdam, 2015, 263 p.

Cette étude, tirée d’un diplôme universitaire présenté devant l’université Erasmus de Rotterdam, fait partie d’un plus large projet de recherche supervisé par le professeur R.C.F. von Friedeburg sur le thème « Raison d’État ou raison des princes. La nouvelle monarchie et ses opposants en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, au xvii^e siècle ». Elle se donne pour problématique de savoir comment la terminologie patriotique (avec les termes de « patrie », « patriote » et « nation ») a été utilisée ou non, en Europe au cours d’une période marquée par la fin de la guerre de Trente Ans pour convaincre des sujets de s’opposer aux taxations pour faire face à la guerre et plus largement à la politique princière. Trois territoires font, à cette fin, l’objet d’une comparaison : les principautés de Jülich (215 000 habitants)

30. BRUNET, Serge (éd.), *Relation de la mission des Pyrénées (1635-1649). Le jésuite Jean Forcaud face à la montagne*, Paris, CTHS, 2008.